

**Avis adopté**

Séance plénière du 29 novembre 2023

**Eau potable : *des enjeux qui dépassent la tarification progressive***

**Déclaration du groupe Entreprises**

La préservation des ressources en eau et en particulier en eau potable, est un enjeu majeur. Les sécheresses répétées révèlent une tension dans l'accès à cette ressource. Elle est ressentie par les professionnels de tous secteurs (entreprises artisanales, industrielles), de toutes tailles, dans leurs différentes activités.

Préserver et mieux gérer cette ressource sont de bon sens : le coût de l'eau est l'un des débats. La tarification de l'eau repose sur un principe simple : « l'eau paye l'eau » ; le prix couvre le service, les coûts de fourniture, traitements et infrastructures. De nouveaux modèles de tarification émergent. Dans le prolongement du plan « eau », le gouvernement a saisi le CESE pour recueillir son avis sur la généralisation de la tarification progressive de l'eau. Ce mécanisme repose sur un système évolutif : part variable du prix de l'eau en fonction de la quantité d'eau consommée. Deux objectifs : pénaliser la consommation excessive d'eau et faire peser sur les grands consommateurs le coût de l'eau.

Les entreprises n'ont pas attendu l'annonce de l'exécutif pour mettre en œuvre un plan de sobriété. Sur les dix dernières années, les industries ont diminué de 30 % leur consommation d'eau.

Le groupe Entreprises partage l'analyse d'une hausse probable des prix des services de l'eau potable. En ce sens, il soutient la préconisation 2 proposant de lancer une étude prospective sous l'égide du Secrétariat général à la planification écologique afin d'évaluer les impacts de cette hausse et les conditions de son acceptabilité.

Pour le groupe Entreprises, les enjeux de la préservation de l'eau potable dépassent la seule question de la généralisation de la tarification progressive de l'eau.

- La faible élasticité prix des services de l'eau potable est un frein important ; les risques de mauvaise application et de réglementation inapplicable liés à cette tarification sont forts.
- L'évaluation de la consommation moyenne des ménages et des professionnels risque d'être difficile à apprécier pour définir les tranches d'une tarification progressive. Toutes les entreprises n'ont pas le même positionnement stratégique et ne peuvent pas avoir la même tarification. Les entreprises notamment industrielles utilisent massivement de l'eau mais ont également des obligations de traitement de cette eau : une partie de l'eau consommée est donc réexploitée.
- Il convient d'en appréhender les impacts sur toutes les entreprises (de la TPE à l'industrie) afin le cas échéant de prévoir des mesures d'accompagnement différenciées. Il en est de même s'agissant de la suppression de la tarification dégressive à l'horizon 2030. Il est impératif que les professionnels bénéficient d'un accompagnement technique et financier. En tout état de cause, la loi permettant de pratiquer une tarification différenciée en fonction des catégories d'utilisateurs doit continuer d'offrir aux collectivités la possibilité de choisir une formule tarifaire moins pénalisante pour ceux-ci.

Sur tous ces sujets, les campagnes de communication et de sensibilisation des usagers sont indispensables et le groupe Entreprises souhaiterait souligner certains freins complexifiant les débats que l'on ne peut minorer et qui n'incitent pas aux changements nécessaires : citons pour exemple les freins culturels qui n'aboutissent pas à une prise de conscience de la raréfaction de l'eau ; citons encore les freins techniques sur la réutilisation soumise à de fortes exigences sanitaires.

Au-delà, le groupe Entreprises estime indispensable de retravailler le modèle économique de la gestion de l'eau et à encourager les investissements publics et privés. Il n'est pas acceptable d'être dans une situation de sous-investissements. Pour adapter les services de l'eau et d'assainissement, il faudrait que l'Etat investisse au total 15 milliards. Dans les annonces faites par le Gouvernement, on est loin du compte. Les deux points à traiter urgemment sont : les fuites d'eau dans les canalisations qui représentent 20 % en moyenne des déperditions d'eau et l'utilisation des eaux usées qui sont sous-exploitées puisque le niveau de recyclage atteint tout juste 1 %. Enfin, rien ne se fera sans le monde économique en particulier le monde agricole.

En soulignant la qualité du travail et avec ses réserves, **le groupe Entreprises vote favorablement cet avis.**